ROYAL EVERE WHITE STAR

**HOCKEY CLUB A.S.B.L.**

Avenue des Anciens Combattants 350

## 1140 BRUXELLES

NN 0436.280.957 IBAN BE36 0682 2100 0581

**CONVENTION de VOLONTARIAT : Saison 2022/2023**

Il a été convenu entre notre association sans but lucratif et le bénévole dénommé ci-dessous  :

Nom : Berkvens……………………………………………………………………

Prénom : Oscar ……………………………………………………………………

Adresse : …………Rue Herman Richir……………N° …6…Code Postal….1030

Localité : Bruxelles …………………………………………………………………

Numéro National : 04.01.05-393.62…………………………………….

Téléphone :…+32 468 41 89 97……………………………………………………

Email :…berkvensoscar@gmail.com…………………………………………

N° compte bancaire :…BE52 7390 2134 0809…………………..

1°) But de l’organisation : développement de la pratique du hockey .

2°) Organiser une activité volontaire établie par application de l’article 4 de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires .

3°) L’activité consiste à entraîner des équipes de hockey jeunes et/ou adultes à partir du 1er août 2022 jusqu’au 30 juin 2023 suivant la grille horaire des entrainements .

L’activité peut aussi consister à coacher des équipes de hockey jeunes et/ou adultes lors des matches programmés par la fédération belge de hockey et également lors de matches amicaux.

4°) L’Asbl précise qu’elle a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile d’exploitation.

5°) L’Asbl s’engage à verser des indemnités au volontaire conformément aux prescriptions reprises dans la loi du 3 juillet 2005 à savoir , un montant maximum de 36,84 euros par jour et un maximum de 2.705,97 euros par an . Ce montant ne sera pas considéré comme une rémunération s’il ne dépasse pas les montants ci-dessus .

6°) Le montant par séance d’entraînement d’une heure s’élèvera au montant forfaitaire barémique (entre 8 et 23 EUR)

7°) L’Asbl peut rembourser les frais réellement supportés par le volontaire sur base de documents probants . Les frais relatifs aux déplacements en voitures peuvent être remboursés par une indemnité kilométriques d’un montant de 0,417 euros par kilomètre avec un maximum de 2000 kilomètres par an .

Fait en deux exemplaires à Evere , le

27/08/2022

Asbl R EVERE WHITE STAR HC Le Bénévole